

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

DRH/ES/CRH/AB

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

Effectif du Conseil d’Administration	17	Télétransmission en Préfecture	19 SEP. 2025
Membres en exercice	17	Date Réception	19 Septembre 2025

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente, le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 11 septembre, s’est réuni au Centre Communal d’Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d’Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, JACQUEMIN, PERES, CHIERICO
MM. BOURDIN, GUERIN, JOUANIC, PERONA, Membres.

ABSENTS EXCUSES :
Mmes CREPET, BLESIOUS, BONNOT, EL AKKADI, SOLER
MM. CAVIGLIOLI, PETIT, Membres.

REPRESENTES:
Conformément à l’article R123-16 du Code de l’Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel BOURDIN

DELIBERATION N° 506 / 25	<u>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u>
Affiché du 19 Septembre 2025 Au 19 Novembre 2025	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

Il est proposé au Conseil d’Administration de procéder à une modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Avancements de Grade – Promotions internes 2025

Le tableau des effectifs doit être mis à jour afin de pouvoir procéder aux nominations relatives aux avancements de grade ainsi qu'aux promotions internes des agents au titre de l'année 2025.

Ces opérations conduisent aux modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

GRADES OU EMPLOIS	Etat des effectifs budgétaires précédent	Modifications	Nouvel état des effectifs budgétaires
<u>Filière Sociale</u>			
Agent social TC	23	+4	27
<u>Filière Médico-Sociale</u>			
Aide-soignant de classe normale	8	+1	9
Aide-soignant de classe supérieure	2	+2	4

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 17 Septembre 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT,
LA VICE - PRESIDENTE**

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.